

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 059-215905753-20250604-D0222025-DE



Commune de
Sommaing sur Écaillon

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton de Caudry

59213 Sommaing

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 022/2025

Séance du 03 juin 2025

Date de convocation : 27/05/2025

Date d'affichage : 27/05/2025

Secrétaire de séance : Monsieur MAUZÉ Jean-François

Nombre de conseillers : 10

Présent(e)s :

Monsieur SALENGRO Roland
Madame BERTON Dominique
Madame DEHIÈRE Aurélie
Madame DESOMBREUX Clarisse
Monsieur MAUZÉ Jean-François
Monsieur LENOIR Christian
Madame GERARDEAUX Marlène
*Madame DEHIÈRE Aurélie ne prend pas part au vote
(doit s'absenter).*

Absent excusé :

Monsieur DUFOUR Frédéric
Monsieur GABELLE Simon
Monsieur DELHAYE Guillaume

Absents ayant donné procuration :

Objet : Travaux d'investissement : Rénovation du parc d'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a transféré la compétence éclairage public au SIDEC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'investir dans la rénovation du parc actuel d'éclairage public, énergivore et vieillissant.

Ce projet consiste à remplacer les lampes au sodium par des diodes électroluminescentes plus connues sous le nom de LED.

Cet investissement sera réalisé avec l'accompagnement du SIDEC du Cambrésis, en particulier au niveau de l'ingénierie et de la mise aux normes. Pour l'ensemble de la commune, le nombre de points lumineux va passer de 56 à 91 et l'éclairage sera pilotable à distance, notamment pour les heures d'allumage et d'extinction.

Ces travaux permettront de réduire les consommations énergétiques et d'améliorer la qualité de l'éclairage.

Le coût des travaux est estimé à 96 491,76 €

Compte tenu des subventions obtenues et de la participation du SIDEC, la participation communale serait de 56 114,61 €.

La participation communale peut bénéficier d'un emprunt sans intérêt, contracté par le SIDEC sur 12 annuités, soit un montant d'annuité estimé à 4 676,22 €.

Pour ce faire, l'assemblée autorise Monsieur le Maire

- à autoriser le SIDEC à effectuer les travaux nécessaires à la rénovation de l'éclairage public de la commune de Sommaing

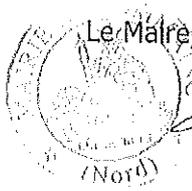
- à verser au SIDEC la participation financière communale qui sera plafonnée à 5 000 € par an, pendant 12 ans.

5 POUR	0 ABSTENTION	0 CONTRE
--------	--------------	----------

Certifié exécutoire par Nous Maire de Sommaing sur Écaillon. Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de sa publication le 04/06/2025

Le Maire,

Roland SALENGRO



Pour copie certifiée conforme
Sommaing sur Ecaillon, le 04/06/2025

Le Maire,

Roland SALENGRO

Le Secrétaire,
